

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024**

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Véronique JON (à partir du point 1), Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ (à partir du point 1), Franck SUBERT.

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Stéphanie GUERIN à Pascal LEBRUN
Nicolas HIRSCH à Alain DRIOT, Marie PAILLONCY à Fabien DUPIN

Ordre du jour

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024 (DELIBERATION D2024-23)

ADMINISTRATION GENERALE

1. DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS AUPRES DU SDMIS (DELIBERATION D2024-24)

FINANCES

2. DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DU BUDGET PRIMITIF (DELIBERATION N°2024-25)
3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 (DELIBERATION N°2024-26)

VIE DU VILLAGE

4. RETOUR SUR L'ORGANISATION DE LA FETE DES CONSCRITS 2024
5. BILAN DE LA DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS DU 4 MAI 2024
6. COMPTE-RENDU DU REPAS DES ANCIENS ORGANISES PAR LE CCAS
7. POINT SUR LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES
8. GARDERIE : POINT SUR LES EFFECTIFS ET PROJET DE MODIFICATION DES MODALITES D'INSCRIPTION
9. PARTENARIAT CULTUREL - SPECTACLE DES COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR DU TERRITOIRE (DELIBERATION N°2024-27)

TRAVAUX

10. DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE (DELIBERATION N° 2024-28)
11. POINT SUR LES AMENAGEMENTS DE LA RD76

URBANISME

12. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION

ENVIRONNEMENTS

13. GESTION DES DECHETS MENAGERS ABANDONNES DIFFUS : CONVENTION AVEC L'ORGANISME CITEO (DELIBERATION N° 2024-29)

QUESTIONS DIVERSES

14. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE L'ASSOCIATION TEM SHAOLIN
15. COMMEMORATION DU 8 MAI
16. ORGANISATION DU SCRUTIN DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

- 17. REGLEMENT DU CIMETIERE
- 18. PERIMETRE D'ETUDE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
- 19. LOCAL DE RANGEMENT COMMUNE/ASSOCIATIONS
- 20. PANNEAU D'AFFICHAGE AUX ENTrees DU VILLAGE POUR ANNONCER LES MANIFESTATIONS
- 21. SALLE RURALE
- 22. RECRUESCENCE DE LA PRESENCE DE CHATS FORESTIERS

Le quorum étant atteint la séance peut débuter. Ouverture de la séance à 19h40.

Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé Fabien DUPIN. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024 (délibération D2024-23)

Mr le Maire demande aux membres présents si ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2024.

Mr Fabien DUPIN fait part que le document ayant été envoyé trop tardivement, il n'a pas pu en prendre connaissance avant la séance. Il vote contre son approbation. Pour la même raison, Frédérique BURTIN s'abstient.

Le procès-verbal est donc adopté avec 12 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre.

Administration générale

1. Désignation du correspondant incendie et secours auprès du SDMIS (délibération D2024-24)

Rapporteur : Pascal LEBRUN

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDMIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à :

- la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde,
- l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement
- aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (article 13 de la loi du 25 novembre 2021).

Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde (article L.731-3, alinéa 2 du code de la sécurité intérieure).

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire (article D.731-14 du code de la sécurité intérieure) :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal souhaitant être désignés correspondant incendie et secours.

Véronique JON propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, madame Véronique JON correspondant secours et incendie.

Finances

Rapporteur : Norddine GUEDAMI

2. Décisions Modificatives N°1 du Budget Primitif (délibération n°2024-25)

Dans le document de présentation édité du budget primitif la recette de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation de l'Eglise a été imputée au compte 74718 de la section de fonctionnement au lieu du compte 1311 de la section d'investissement.

Cette erreur d'imputation a pour conséquence une présentation déséquilibrée des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant qu'il convient de corriger cette erreur par une décision modificative délibérée en Conseil Municipal,

Il est donc proposé la correction du budget primitif suivante :

| Section | Compte | Montant |
|--------------------------|--------|------------|
| Fonctionnement - recette | 74718 | - 10 000 € |
| Investissement - recette | 1311 | + 10000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 suivante :

| Section | Compte | Montant |
|---------------------------------|--------------|-------------------|
| Fonctionnement - recette | 74718 | - 10 000 € |
| Investissement - recette | 1311 | + 10000 € |

3. Subventions aux associations 2024 (délibération n°2024-26)

Rapporteur : Norddine GUEDAMI

Subventions aux associations non alixoises

Il est rappelé que des subventions sont versées à des partenaires non alixoises dans le cadre de convention :

- l'ADMR de Châtillon : 1593,28 euros (déjà voté)
- la SPA de Lyon dans le cadre de la délégation de la prestation de fourrière : 631 (déjà voté)
- l'association gérontologique dont la convention prévoit une subvention de la commune à hauteur de 0,10 euros par habitants, soit 76,60 € pour l'année 2024 (766 habitants)

Subvention aux associations de conscrits

Concernant le versement de la subvention aux associations de Classe, elle sera dorénavant conditionnée à la rencontre préalable des responsables afin de définir les conditions d'organisation bien en amont des événements. Ces rencontres seront provoquées au plus tard au mois de décembre de l'année précédant la manifestation.

Compagnie du fil Rouge

En l'absence de transmission d'éléments de bilan, la subvention est mise en réserve et ne pourra être versée qu'en retour de ces éléments

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement des subventions suivantes

| | |
|-------------------------------|----------|
| Classe en 4 | 200,00 € |
| Comité d'entraide aux Anciens | 900,00 € |
| Compagnie du Fil Rouge | 200,00 € |
| Harmonie de Charnay | 200,00 € |
| Alix' Patrimoine | 500,00 € |
| Milles et Un Livres | 900,00 € |
| Site des Pierres Folles | 160,00 € |
| Sou des Ecoles | 200,00 € |
| Souvenir Français | 100,00 € |

Vie du Village

4. Retour sur l'organisation de la fête des conscrits 2024

Rapporteur : Véronique Martinez

L'évènement s'est déroulé le week-end du 26 avril. Malgré le peu de monde, une super ambiance La fête a été organisée essentiellement par 2 jeunes de 20 ans en très peu de temps et l'organisation a été bonne malgré les conditions.

Une intervention des pompiers à signaler.

Le repas du samedi soir a eu lieu au télégraphe. Il n'y a pas eu de banquet mais le vin d'honneur du dimanche était à l'abris à la salle des fêtes et le repas avec la participation de chacun.

Plusieurs membres du conseil partagent un sentiment d'essoufflement de ces moments de fêtes, notamment des générations après 30 ans ou 40 ans. Il est observé un manque d'investissement pour la préparation de l'évènement. La mairie est de plus en plus sollicitée (prêt du char et du tracteur). La dimension intergénérationnelle est moins prononcée.

Il est fait observer l'intérêt de faire attention à la date pour ne pas se retrouver avec les communes proches comme Châtillon et Charnay.

Pour l'année prochaine, une rencontre des représentants de la classe en 5 avant la fin de l'année sera programmée pour définir les modalités d'organisation de la fête 2025.

5. Bilan de la distribution des composteurs du 4 mai 2024

Rapporteur : Pascal LEBRUN

Sur Alix, il y a eu 120 composteurs à distribuer et 90 remis ont été remis le samedi à l'issue d'une information de 20 minutes.

Les 30 restant à distribuer se feront au fil de l'eau. Une nouvelle demi-journée de formation et de distribution sera organisée en juin.

Pour rappel ce sont plus de 9200 composteurs sur le territoire de la CCBPD qui seront distribués.

Alain DRIOT et Monsieur le Maire remercient Fabien DUPIN, Frédérique BURTIN, Marie PAILLONCY, Marina AFFLALO, Nicolas HIRSCH, Marion DE ROSA, Mathias OPITZ ainsi que Dorianne DIOT de la CCBPD pour leur participation active lors de cette remise.

6. Compte-rendu du repas des anciens organisés par le CCAS

Rapporteur : Frédérique BURTIN

Une très bonne ambiance avec 52 convives

Le repas a été globalement apprécié. Il manquait une décoration qui a été faite par certaines personnes participant au repas. Un bémol sur la disponibilité de la boisson.

Les aînés ont témoigné leur satisfaction.

7. Point sur les projets du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Rapporteur : Véronique Martinez

Matinée intercommunale des CMEJ à la CCBPD le samedi 4 mai. Une douzaine de CMEJ étaient présents.

La matinée a été animée d'ateliers sur différents thèmes. L'objectif principal étant de partager de façon plus interactive sur les projets portés par les CMEJs.

Le CMEJ d'Alix a présenté le projet sur la préservation des hirondelles

8. Garderie : point sur les effectifs et projet de modification des modalités d'inscription

Rapporteur : Fabien DUPIN

Effectifs de la garderie

Pour rappel, afin d'assurer l'encadrement de la garderie il est prévu :

- Le matin : 1 agent
- Le soir : 2 agents jusqu'à 17h30 et 1 agent de 17h30 à 18h30.

Une évaluation a été menée sur quelques semaines pour faire le point sur les effectifs de garderie et le nombre d'enfants encadrés sur le créneau horaire. 1 semaine en décembre et 1 semaine en avril.

La garderie du matin : on observe que les effectifs varient entre 14 et 20 enfants. La majorité des enfants arrivent en moyenne à 7h50. On constate que les effectifs ont progressé entre le mois de décembre et d'avril

La garderie du soir : souvent à 17h30 il reste une vingtaine d'enfant, à 18h l'effectif passe en dessous de 10. Par conséquent, la présence des 2 agents est prolongée plus longtemps que prévue.

Une réflexion est en cours pour voir comment réorganiser la présence de personnel pour s'adapter à cette évolution de la fréquentation.

Cette fréquentation en hausse à la garderie s'observe également au niveau de la cantine. Cet accroissement de l'accueil des enfants devrait se poursuivre pour l'année 2024-25 compte tenu des inscriptions à venir.

Inscriptions scolaires

Pour l'année 2024-25, 16 enfants sont d'ores et déjà inscrits en Petite Section et 11 en Moyenne Section.

Sur les 16 PS un nombre important restera à la cantine et à la garderie du soir d'après le retour des échanges de la directrice de l'école avec les parents.

Un travail est donc actuellement mené pour définir les conditions d'accueil pour la rentrée prochaine : nombre et horaires des agents, organisation des couchettes, gestion de la restauration pour tenir compte du nombre important d'enfants en petite section nécessitant plus d'accompagnement.

Gestion des enfants non-inscrits à la garderie

L'évaluation montre que régulièrement 2 à 5 enfants sont déposés à la garderie du matin sans avoir été inscrits préalablement. On constate qu'il s'agit des mêmes familles.

Le règlement d'accueil évoluera pour mettre en place une pénalité financière pour les familles des enfants déposés à l'accueil sans avoir été inscrits.

9. Partenariat culturel - Spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire (délibération n°2024-27)

Rapporteur : Pascal LEBRUN

17 Communes partenaires de la présente convention souhaitent mutualiser leurs moyens afin d'organiser un spectacle commun associant les compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées.

Ce projet concerne 8 des 14 compagnies de théâtre recensées sur le territoire Beaujolais Pierres Dorées pour un spectacle dont le thème est « A table ».

La représentation aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des communes situé à Anse, mis à disposition par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre dans lesquelles les Partenaires s'engagent à organiser et financer conjointement le projet. Il s'agit notamment de :

- Définir les modalités organisationnelles et de financement du projet,
- Fixer les modalités techniques du partenariat entre les Partenaires,
- Fixer les modalités financières des Communes partenaires envers la commune de Morancé qui assurera le portage administratif et financier du projet.

Le présent événement sera organisé par un groupe de travail dédié émanant de la Commission Culture de la CCBPD.

La commune de Morancé assure le portage administratif et financier de l'événement. A ce titre, elle porte les engagements juridiques et assure la gestion financière et comptable liée à l'événement (mandatement, titres de recettes, constitution de régie, convention de mécénat, etc.).

La participation des communes partenaires sera versée selon les modalités suivantes :

- 60 % de la participation prévisionnelle (selon le montant présenté en annexe n°3 de la présente convention) versée dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la présente convention,
- le solde sera versé après la réalisation du projet et à réception du bilan financier du projet.

Par délibération du Conseil Municipal le 5 mars 2024, la commune d'Alix s'est engagée à contribuer à hauteur de 153,20 € soit 0,20 € par habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées.

Travaux

10. Demande de subvention « Amendes de police » auprès du département du Rhône (délibération n° 2024-28)

Rapporteur : Franck DUMOULIN

Le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de polices selon les articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Sont éligibles, les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement à un groupement de commune.

Les types d'opérations éligibles à ce financement sont définis par L'article R 2334-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T).

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre à la rénovation du coussin de ralentissement situés à la sortie sud du village (intersection de la montée des Guillaumes et de la rue Aymé Chalus) datant des années 2000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de la redistribution des amendes de police.

11. Point sur les aménagements de la RD76

Rapporteur : Franck DUMOULIN

Aménagement de la partie nord

L'aménagement au nord de la commune ne pourra être fait en 2024 car les travaux de dépollution du talus ne pourront se faire qu'en 2025.

Le département et le syndicat d'assainissement ont pu trouver un accord financier et technique pour le dévoiement et la suppression de la conduite en amiante qui est aussi dans le talus.

Une étude sera faite pour trouver une solution provisoire pour abaisser la vitesse. La pose de plot béton permettant d'avoir un effet rapide sans investissement important pour la commune est évoqué.

Remarque :

- concernant la faible durée de vie des peintures de signalisation sur les voies routières, un test est en cours avec une résine.

Urbanisme

12. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

Rapporteur : Alain DRIOT

- PC0690042300004 – 22/12/2023
VIODE / 80 impasse du Clos / Construction d'une maison individuelle en R+1 avec garage / **Recours amiable**
- PA0690042300002 – 30/12/2023
Commune d'ALIX / 178 chemin des écoliers / création de places de parking et borne IRVE / **En cours**
- DP 0690042400002 – 08/01/2024
DRIOT / 53 impasse du Bois des Noyers / Construction d'un abri de jardin / **En cours**
- PC0690042100006 M02 – 27/02/2024
SCCV du Petit Bourg / 404 rue Aymé Chalus / construction de 2 immeubles et 6 maisons / **En cours**
- DP 0690042400009 – 27/03/2024
BELLOTTO / 326 chemin du clos des Liesses / changement de destination du garage et modification de façades et menuiseries / **En cours**
- DP 0690042400008 – 29/03/2024
CORDON-FABREGUE / 47 chemin des Ecoliers / changement de menuiseries et volets / **En cours**
- DP 0690042400010 – 29/03/2024
MATHELIN / 40 montée du Perroux / construction d'une piscine / **En cours**
- DP 0690042400011 – 01/04/2024
MICHEL / 59 impasse Lacenaire / pose de panneaux photovoltaïques / **En cours**
- DP 0690042400012 – 10/04/2024
ENERGY France INSTALLATION (CHOMEL) / 474 chemin des cabanes / pose de panneaux photovoltaïques / **Accord**
- DP 0690042400013 – 18/04/2024
DELSOL / 127 allée des Glycines / installation d'une piscine semi enterrée / **En cours**
- DPLOT 0690042400014 – 30/04/2024
CHAREYRE / 345 route des Troitières / division parcellaire / **En cours**

Environnements

13. Gestion des déchets ménagers abandonnés diffus : convention avec l'organisme CITEO (délibération n° 2024-29)

Les déchets abandonnés correspondent à des déchets qui pour diverses raisons se trouvent hors du système conventionnel de collecte et de traitement des déchets. On distingue plusieurs types :

- **Les déchets abandonnés diffus** qui sont des déchets éparpillés dans l'environnement et visibles à l'œil nu. On y retrouve des mégots, des sacs plastiques, des papiers et des emballages vides.
- **Les déchets liés aux dépôts contraires au règlement de collecte** qui, rassemblent des déchets non triés et laissés à proximité des dispositifs de collecte (corbeilles de rue et/ou points de tri).

- Les déchets concentrés qui correspondent à des lieux de dépôts sauvages, illégaux, rassemblant généralement des déchets verts, des déchets d'ameublement et/ou du BTP.

Citeo est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créée en 1992 pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'Ecofolio, créée en 2007 comme éco-organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France. Citeo est par ailleurs entreprise à mission depuis novembre 2022.

En tant qu'éco-organisme agréé au titre de la filière REP Emballages ménagers, sa mission est d'œuvrer à réduire les déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public.

Au titre de cette Convention, la Société agréée s'engage à soutenir financièrement la Collectivité dans sa lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La convention vise particulièrement à couvrir les coûts de nettoyage optimisé des déchets abandonnés d'emballages ménagers supportés par la Collectivité. Elle prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement (CEnv, art. R. 541-102 ; Cahier des Charges, art.IV.7.b). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés fait l'objet d'un dispositif distinct prévu par le code de l'environnement (CEnv, R. 541-112 et suiv.).

La Société agréée propose également à la Collectivité un accompagnement technique, pour autant que cette dernière l'estime utile.

La Convention établie par la Société agréée dans le cadre réglementaire précité a été soumise aux ministères signataires de son agrément.

Lors de notre Comité Syndical du 15 mars, il a été identifié des difficultés pour signer la convention avec CITEO, concernant les déchets abandonnés.

Cette convention est intéressante pour toutes les communes même les petites : l'objet est de les dédommager des frais liés aux ramassages par les agents des déchets abandonnés.

Afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge sur la totalité de l'année 2024, il convient de signer la convention avant le 30 juin 2024.

Les actions soutenues sont celles réalisées à compter de la date de prise d'effet de la Convention (premier jour du semestre de signature) jusqu'au 31 décembre 2025. La Convention est tacitement reconduite, pour une durée de trois ans, sauf dénonciation notifiée par l'une des Parties à l'autre Partie au plus tard le 1er octobre 2025.

Sont éligibles au dispositif de soutiens LDA, toute commune à fiscalité propre, en charge du nettoyage sur au moins un des espaces suivants relevant de leurs compétences :

- la voirie/chemins ruraux ;
- les parcs et jardins ;
- les Espaces urbains ;
- les Espaces naturels.

La Société agréée verse à la Collectivité un soutien financier de 0,90 €/habitant/an soit 689,40 € pour la commune d'Alix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le groupement CITEO pour la lutte contre les déchets ménagers diffus.

Questions diverses

14. Participation au championnat du monde de l'association Tem Shaolin

Retour sur la soirée de récompense de l'association avec 1 champion du monde et 1 vice-championne du monde. 5 Médailles sur 6 combats.

Le maire de Theizé et de la Ville sur Jarnioux étant présents

Les championnats de France se dérouleront prochainement au Bois d'Oingt.

Mme GEOFFRAY remercie la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes qui a permis de récolter des fonds pour financer le voyage en Turquie.

15. Commémoration du 8 mai

La cérémonie est prévue à 11h au cimetière et un verre de l'amitié et du souvenir est offert à la salle des associations au RDC de la Mairie.

16. Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024

Mr le Maire présente la répartition des fonctions entre les adjoints et les conseillers pour assurer l'organisation du scrutin, avant l'ouverture, de 8h à 18h, ainsi que pour le dépouillement.

17. Règlement du cimetière

Il sera proposé pour adoption ainsi que la révision des tarifs au Conseil Municipal du mois de Juin.

18. Périmètre d'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une rencontre début juillet avec l'expert de la commune (Nathalie PONT de URBA2P) pour définir les modalités de renouvellement est programmée.

19. Local de rangement commune/associations

Le local de rangement du matériel devient trop petit pour stocker. Il y a un vrai besoin de trier pour libérer de la place.

Concernant le matériel appartenant à la mairie, il convient de définir les modalités de cession, vente et destruction (gestion de l'inventaire notamment).

20. Panneau d'affichage aux entrées du village pour annoncer les manifestations

Le comité des fêtes demande que des supports soient installées aux entrées de la commune afin de pouvoir réaliser un affichage associatif.

La commission travaux travaillera avec les associations pour définir les modalités d'installation.

21. Salle rurale

2 points de travaux :

- L'estrade
- le carrelage au bord du joint de dilatation du sol de la salle principale.

22. Recrudescence de la présence de chats forestiers

Ce sont des chats sauvages qui viennent des Monts du Beaujolais. Ils sont plus gros que les chats domestiques. Ils sont vecteurs de maladie qu'ils transmettent par accouplement.

Ils nécessitent une attention du fait de leur gabarit qui les rend plus dangereux.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 18 juin 2024.

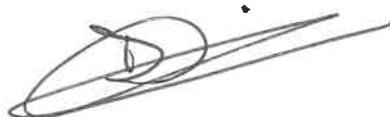
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Suivent les signatures :

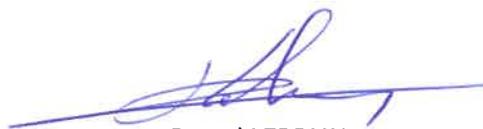
La secrétaire :

Le Maire :

Fabien DUPIN



Pascal LEBRUN

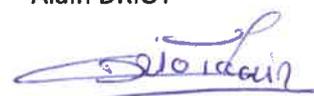


Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT



Franck DUMOULIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN



Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE



Véronique MARTINEZ

Marie PAILLONCY

Franck SUBERT

